

PLAN RÉGIONAL POUR L'INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS (PRITH)

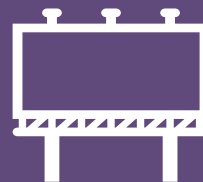
SUIVI STATISTIQUE

Données régionales et départementales - 2^e édition

Date de parution Février 2025

Qu'est-ce que le PRITH ?

Contexte de réalisation du suivi statistique



LE PRITH – Définition et contexte

Définition

Le Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH) est un programme national organisé par le législateur et décliné dans chaque région. Il a pour objectif de renforcer la coordination entre les professionnels œuvrant pour une meilleure insertion professionnelle des personnes en situation de handicap

La [circulaire DGEFP n°2009-15 du 26 mai 2009](#) définit le PRITH et l'organise autour de 4 grands axes :

- L'accès à l'emploi
- L'accès à la formation et à l'alternance
- Le maintien dans l'emploi
- La sensibilisation des employeurs

Retrouvez des informations au sujet du plan et de sa mise en œuvre sur le site dédié au [PRITH PACA](#)

Cadre d'intervention

3 étapes de mise en œuvre du PRITH 2022-2025 :

1. Un [diagnostic](#) quantitatif et qualitatif sur l'emploi et la formation professionnelle des travailleurs handicapés en région Provence - Alpes - Côte d'Azur, confié au Carif-Oref
2. Un plan d'action
3. La mise en place d'indicateurs de suivi et d'évaluation tout au long de la mise en œuvre du plan

LE SUIVI DU PRITH –modalités de réalisation

- Le présent suivi statistique est réalisé sur l'ensemble des indicateurs qui avaient été renseignés pour le diagnostic publié au premier trimestre 2022.
- La liste de ces indicateurs a été inventoriée avec les institutions pilotes du PRITH (État, Agefiph, Fiphfp) et validée en Comité des financeurs de la Mission observation Handicap du Carif-Oref PACA (État, Conseil régional, Agefiph).
- La plupart des données recueillies portent sur l'année 2023.

Nouveautés de cette 2ème édition

Pour cette 2ème édition, le comité de pilotage de la Mission observation Handicap du Carif-Oref PACA a souhaité améliorer l'ergonomie et la maquette du document pour plus de confort de lecture d'une part et pour faire ressortir les données essentielles d'autre part. Ce document comprend donc :

1. Des pictogrammes accompagnés de chiffres clés
2. Des 'bulles de commentaires' en têtes de chapitres pour faire ressortir des tendances significatives
3. Une alternance de tableaux et graphiques pour agrémenter la lecture
4. Et enfin une maquette générale reprenant le code couleur du PRITH

LE PRITH – Quel système d'information statistique ?

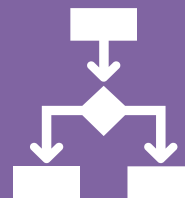


L'expertise du système d'information statistique détaillée
par grands indicateurs

Les axes :

- 1 – Accès à l'emploi
- 2 – Formation et alternance
- 3 – Maintien dans l'emploi
- 4 – Sensibilisation des entreprises

Les 4 axes du PRITH : chiffres-clés et enjeux



Les chiffres clés

21 294 DEBOE (*) FEMMES



22 448 DEBOE (*) DE 50 ANS OU PLUS



(*) Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi

En synthèse

En 2023, **40 978 personnes** sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DEBOE), soit **8,9 % des demandeurs d'emploi** (cat A, B, C) de Provence - Alpes - Côte d'Azur. La proportion des DEBOE dans la demande d'emploi est la même au niveau régional et national (8,9 %). Elle varie également d'un département à l'autre passant de 8,4 % pour les Bouches-du-Rhône à 9,5 % pour les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence.

Le nombre de DEBOE a augmenté de 1,9 % en un an.

Sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi tous publics (cat A, B, C) a augmenté de 0,7 %. L'ensemble des départements ont contribué à la hausse des DEBOE et ce, dans des proportions variables.

En région comme dans tous les départements, les DEBOE sont **majoritairement des femmes** et des personnes âgées de **50 ans ou plus**. Ils relèvent principalement de la **catégorie A** (sans emploi) et ce, dans des proportions nettement supérieures à l'ensemble des **demandeurs d'emploi** (65 % pour 51 % au plan régional).

Ils sont enfin **moins fréquemment allocataires de l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés)** en région qu'au niveau national (20 % pour 27 %).

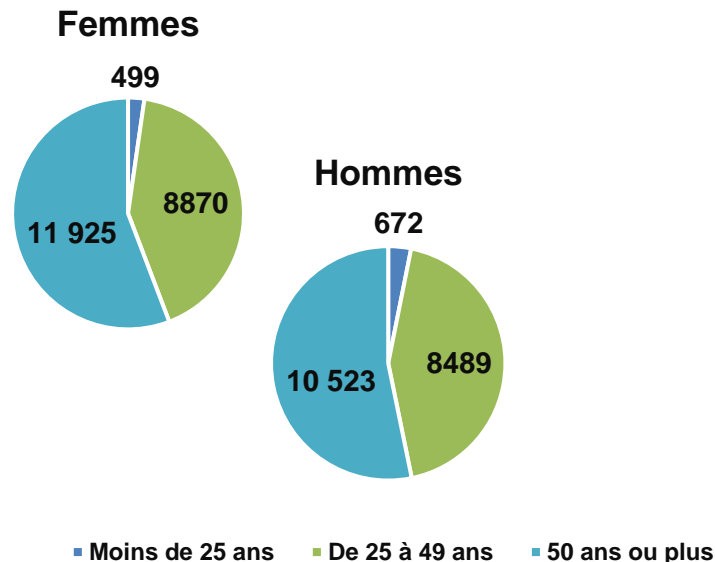
Axe 1 : Accès à l'emploi

11. Les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi

111. Évolution des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (catégories A, B et C)

	2022	2023	Évolution 2022- 2023
Région	40 201	40 978	+ 1,9%

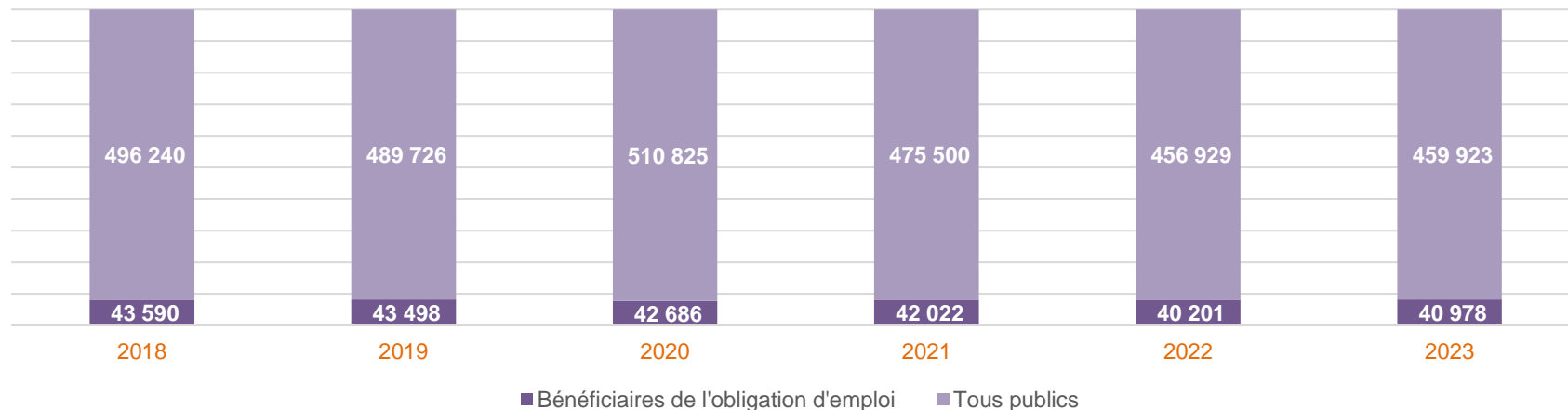
112. Répartition des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi selon le sexe et l'âge



Source : France Travail - STMT, Données brutes - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Axe 1 : Accès à l'emploi

113. Évolution de la part de bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans la demande d'emploi (catégories A, B et C)



Source : France Travail - STMT, Données brutes - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Axe 1 : Accès à l'emploi

114. Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi en PACA et en France



Nombre de DEBOE

Région **40 978**

France métropolitaine **461 330**



Part des DEBOE dans la demande d'emploi

Région **8,9 %**

France métropolitaine **8,9 %**

115. Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi allocataires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)



Part des DEBOE bénéficiaires de l'AAH

Région **20 %**

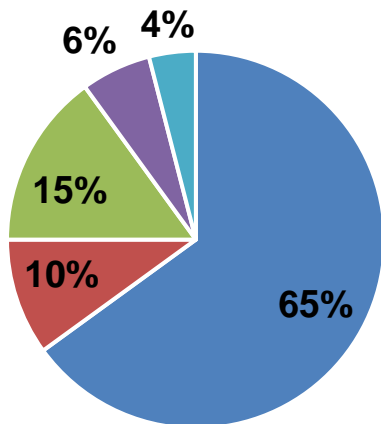
France métropolitaine **27 %**

Source : France Travail - STMT, Données brutes - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

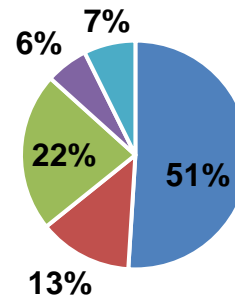
Axe 1 : Accès à l'emploi

116. Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi selon la catégorie de demandeur d'emploi

Catégories de demandeur d'emploi (DEBOE)



Catégories de demandeur d'emploi (Tous publics)



- a. Sans emploi
- b. Ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois)
- c. Ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois)
- d. DE non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi
- e. DE non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi

Source : France Travail - STMT, Données brutes - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Axe 1 : Accès à l'emploi

12. Les caractéristiques des DEBOE au regard de l'ensemble des demandeurs d'emploi (nombre, part)

121. Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi, femmes

DEBOE	21 294	52%
Tous publics	234 855	51%

122. Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi âgés de 50 ans ou plus

DEBOE	22 448	55%
Tous publics	130 906	28%

123. Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi, niveau de formation inférieur au CAP-BEP

DEBOE	8 415	21%
Tous publics	72 565	16%

124. Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi, niveaux de formation bac et supérieur au bac

DEBOE	16 441	40%
Tous publics	253 126	55%

Source : France Travail - STMT, Données brutes - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Axe 1 : Accès à l'emploi

125. DEBOE de faible niveau de qualification (part)

DEBOE	34%
Tous publics	27%

128. DEBOE : ancienneté moyenne d'inscription au chômage (nombre de jours)

DEBOE	765 jours
Tous publics	582 jours

Source : "Emploi et chômage des personnes handicapées". Région Provence - Alpes - Côte d'Azur, Agefiph - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

126. DEBOE inscrits depuis au moins un an (nombre et part)

DEBOE	21 759	53%
Tous publics	191 344	42%

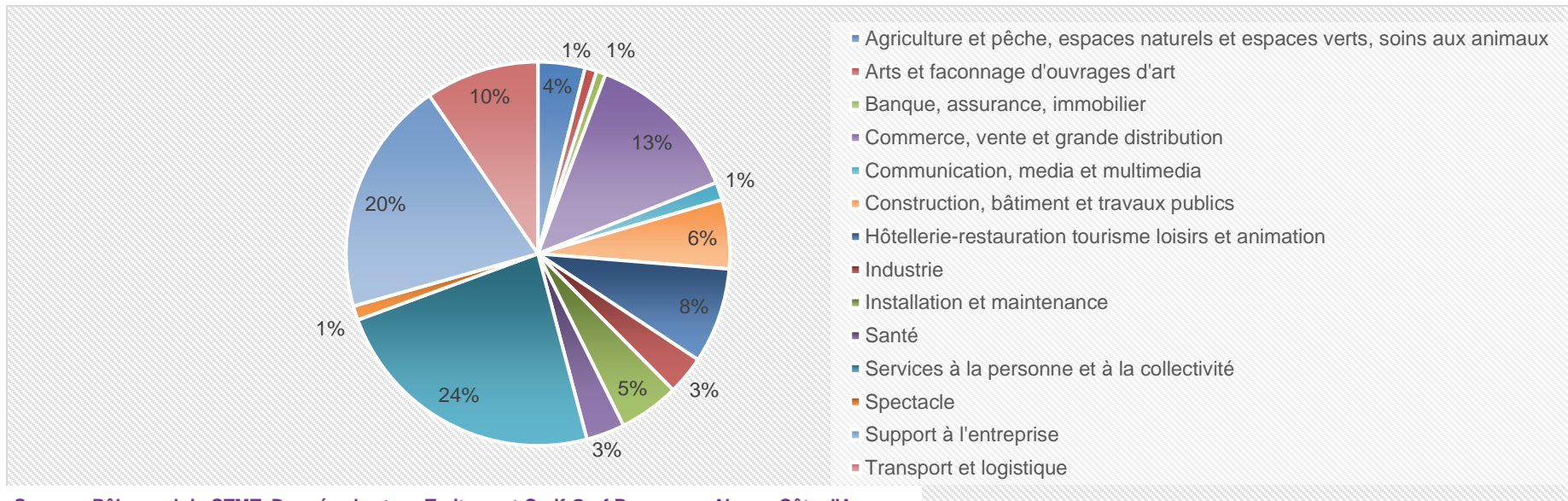
127. DEBOE inscrits depuis au moins trois ans (nombre et part)

DEBOE	8 660	21%
Tous publics	66 620	14%

Source : France Travail - STMT, Données brutes - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

13. Les domaines professionnels de recherche d'emploi

131. Domaines professionnels les plus recherchés par les DEBOE



Source : Pôle emploi - STMT, Données brutes - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Axe 1 : Accès à l'emploi

132. Domaines professionnels parmi lesquels les DEBOE sont surreprésentés (part de chaque domaine)

Part tous domaines professionnels	8,9%
Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux	8,2%
Arts et façonnage d'ouvrages d'art	11,2%
Banque, assurance, immobilier	4,5%
Commerce, vente et grande distribution	7,9%
Communication, media et multimedia	5,8%
Construction, bâtiment et travaux publics	6,8%
Hôtellerie-restauration tourisme loisirs et animation	5,8%
Industrie	8,1%
Installation et maintenance	12%
Santé	7,2%
Services à la personne et à la collectivité	11,5%
Spectacle	3,3%
Support à l'entreprise	13%
Transport et logistique	8,7%

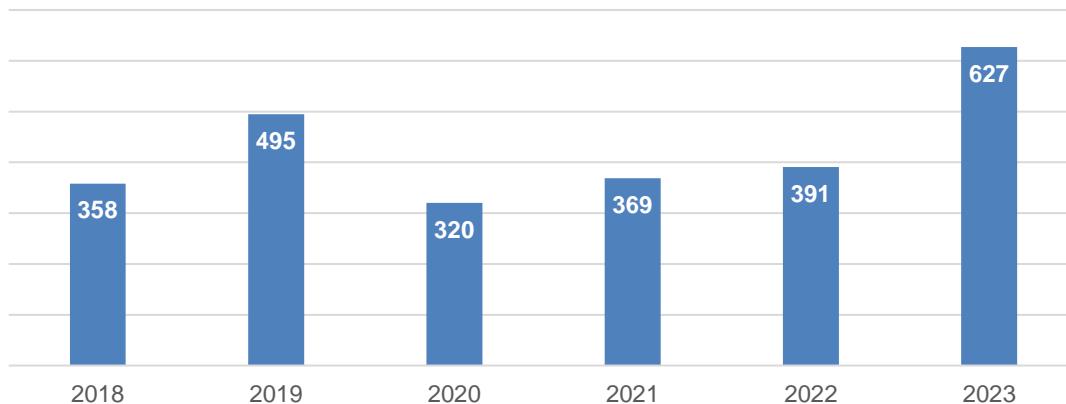
Source : Pôle emploi - STMT, Données brutes - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

PRITH SUIVI STATISTIQUE Données régionales et départementales - 2^e édition

Axe 1 : Accès à l'emploi

14. Les activités des Cap emploi

141. Évolution des créations d'activité soutenues par l'Agefiph



Source : "Emploi et chômage des personnes handicapées". Année 2023, Région Provence - Alpes - Côte d'Azur, Agefiph - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.



Évolution 2022/2023

+60 %

15. Les caractéristiques des placements conventionnels

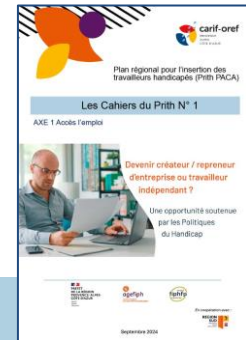
151. Caractéristiques des créateurs d'activité aidés financièrement par l'Agefiph

Femmes	47%
50 ans ou plus	38%
Bac et +	65%

Source : "Emploi et chômage des personnes handicapées". Année 2023, Région Provence - Alpes - Côte d'Azur, Agefiph - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Axe 1 : Accès à l'emploi

– Une étude sur Handicap et création/reprise d'entreprises



Zoom sur les créateurs et repreneurs d'entreprises en situation de handicap...

Dans le cadre du Prith PACA, la Mission observation Handicap du Carif-Oref PACA a été mandatée en 2024 pour réaliser 3 mini-études, respectivement sur les axes 1, 2 et 3 du plan, chacune de ces mini-études étant en lien avec une thématique prioritaire pour les politiques du handicap ; et chacune donnant lieu à une publication au sein de la collection « Cahiers du Prith » ; la méthodologie de ces mini-études, ad hoc, croisant collecte de données statistiques, entretiens d'enquête et benchmark d'initiatives.

Sur l'axe 1 « Accès à l'emploi », la thématique d'investigation retenue par le Comité des financeurs - Agefiph, État et Région – était celle de la création/reprise d'entreprise par des personnes en situation de handicap.

Voici le lien vers [Les Cahiers du Prith N° 1 - Carif-Oref de Provence - Alpes - Côte d'Azur](#), publication qui présente *primo* quelques enjeux d'accompagnement de ces porteurs de projet ; *secundo* des initiatives développées par les pouvoirs publics et les opérateurs de notre région Provence pour sécuriser le parcours de ces personnes ; et *tertio* des pistes d'action pour répondre au mieux aux besoins d'accompagnement des publics prioritaires créateurs et repreneurs, notamment des personnes en situation de handicap.

Axe 1 : Accès à l'emploi – Données en ligne

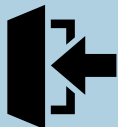


Sources, données et constats détaillés par grands indicateurs et départements

Axe 2 : Accès à la formation

Les chiffres clés

237 primés Agefiph



Nombre d'entrées en contrats d'apprentissage aidés par l'Agefiph (2019 - 2023)

104

Nombre de Contrats de professionnalisation TH



En synthèse

En septembre 2023, en région comme dans tous les départements, les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DEBOE) en formation sont **majoritairement des femmes** (60 % des DEBOE en formation).

Au regard de l'ensemble des demandeurs d'emploi (DE) en formation, ils se caractérisent, par :

- une **sous-représentation des moins de 25 ans** (4 % des DEBOE en formation pour 19 % des DE en formation, au plan régional),
- une **surreprésentation des 50 ans ou plus** (41 % pour 16 %),
- une **surreprésentation des titulaires d'un CAP-BEP** (37 % pour 23 %).

Axe 2 : Accès à la formation

21. Caractéristiques des DEBOE en formation

211. Nombre et part de femmes

DEBOE	740	60%
Tous publics	7 250	60%

212. Nombre et part de moins de 25 ans

DEBOE	50	4%
Tous publics	2 320	19%

213. Nombre et part de 50 ans ou plus

DEBOE	510	41%
Tous publics	1 970	16%

214. Nombre et part des niveaux de formation CAP-BEP

DEBOE	450	37%
Tous publics	2 780	23%

Source : Pôle emploi, Fichier des entrées en formation, Données brutes - septembre 2023 (dernières données disponibles) - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Axe 2 : Accès à la formation

22. Organismes de formation et stagiaires en formation - Faits saillants



1 940
stagiaires en
situation de
handicap dans
les OF, CFA et
instituts
financés par le
Conseil
régional



85 organismes de
formation accueillent
des stagiaires en
situation de handicap
(Marché Compétences
professionnelles)

459 stagiaires en
situation de
handicap entrées en
formation dans le
« Marché
Compétences Pro »

Source : Région - Bases de données des stagiaires en formation professionnelle 2023 (hors sanitaire et social) - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Axe 2 : Accès à la formation

23. Contrats d'apprentissage

231. Nombre d'entrées en contrats d'apprentissage aidés par l'Agefiph (2019 - 2023)

	Tout public	Primés Agefiph	Poids Agefiph/Tout public
2019	24 780	124	0,5%
2020	38 126	89	0,2%
2021	51 255	170	0,3%
2022	59 427	195	0,3%
2023	61 286	237	0,4 %
Évolution 2022/2023	3%	22%	stable

Source : Dares - Drets Provence - Alpes - Côte d'Azur - Agefiph, Nombre de nouveaux contrats signés - 2019-2023 - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Axe 2 : Accès à la formation

232. Nombre de contrats d'apprentissage en région et en France et par type d'employeur (2023)

2023	Nombre de Contrats d'apprentissage	Nombre de Contrats d'apprentissage TH
France métropolitaine	994 008	15 406
Provence - Alpes - Côte d'Azur	71 339	1 018

Évolution 2022/2023

France métropolitaine	5%	16%
Provence - Alpes - Côte d'Azur	5%	23%

Source : Dreets Provence - Alpes - Côte d'Azur, Nombre de contrats - 2019-2023, Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur

Axe 2 : Accès à la formation

	Type d'employeur	Nombre de Contrats d'apprentissage	Nombre de Contrats d'apprentissage TH	Poids TH/Tout public
France métropolitaine	Privé	960 892	13 802	1,44%
	Public	33 116	1 603	4,84%
	Total	994 008	15 406	1,55%
Provence - Alpes - Côte d'Azur	Privé	68 989	913	1,32%
	Public	2 350	105	4,47%
	Total	71 339	1 018	1,43%

Source : Dcrets Provence - Alpes - Côte d'Azur, Nombre de contrats - 2019-2023, Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur

Axe 2 : Accès à la formation

233a. Caractéristiques des personnes en situation de handicap (PSH) en contrat d'apprentissage au regard de l'ensemble de la population en contrat d'apprentissage (2023)

		Femmes	Part des femmes	Âge moyen (en années)	Non-diplômés	Part de non-diplômés	CAP-BEP	Part CAP-BEP	Bac	Part Bac	Supérieur au bac	Part Supérieur au bac
Provence - Alpes - Côte d'Azur	PSH	467	46%	26,8	259	25%	165	16%	310	30%	284	28%
	Tous publics	31 428	44%	20,3	14 501	21%	6 214	9%	26 232	37%	23 069	33%

Source : Dreets Provence - Alpes - Côte d'Azur, Nombre de contrats - 2023, Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur

Axe 2 : Accès à la formation

233b. Autres caractéristiques des contrats d'apprentissage des PSH au regard de l'ensemble de la population en contrat d'apprentissage (2023)

Taille de l'entreprise

		Moins de 10 salariés	<i>Part de Moins de 10 salariés</i>	De 10 à 49 salariés	<i>Part de 10 à 49 salariés</i>	De 50 à 249 salariés	<i>Part de 50 à 249 salariés</i>	250 salariés et plus	<i>Part de 250 salariés et plus</i>
Provence - Alpes - Côte d'Azur	PSH	434	43%	217	21%	111	11%	256	25%
	Tous publics	33 911	48%	15 010	21%	6 937	10%	15 477	22%

Source : Drets Provence - Alpes - Côte d'Azur, Nombre de contrats - 2023, Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur

Axe 2 : Accès à la formation

233b. Autres caractéristiques des contrats d'apprentissage des PSH au regard de l'ensemble de la population en contrat d'apprentissage (2023)

Secteur
d'activité de
l'employeur

		Moins de 10 salariés	Part de Moins de 10 salariés	De 10 à 49 salariés	Part de 10 à 49 salariés	De 50 à 249 salariés	Part de 50 à 249 salariés	250 salariés et plus	Part de 250 salariés et plus
Provence - Alpes - Côte d'Azur	PSH	13	1%	110	11%	54	5%	841	83%
	Tous publics	849	1%	8 324	12%	8 546	12%	53 619	75%

Source : Dcrets Provence - Alpes - Côte d'Azur, Nombre de contrats - 2023, Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur

Axe 2 : Accès à la formation

24. Contrats de professionnalisation

241. Nombre d'entrées en contrats de professionnalisation

		Nombre de Contrats de professionnalisation	Nombre de Contrats de professionnalisation TH	Part PSH/Tout public
2023	France métropolitaine	89 859	2 082	2%
	Provence - Alpes - Côte d'Azur	6 001	104	2%

Évolution 2022/2023			
	France métropolitaine	-25%	-31%
	Provence - Alpes - Côte d'Azur	-28%	-49%

Source : Dares - Drets Provence - Alpes - Côte d'Azur - Agefiph, Nombre de nouveaux contrats signés – 2022-2023 - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Axe 2 : Accès à la formation

242a. Caractéristiques des PSH en contrat de professionnalisation au regard de l'ensemble de la population en contrat de professionnalisation (2023)

Niveaux de formation à l'entrée

		Femmes	% Femmes	Âge moyen (en années)	Non-diplômés	Part de non-diplômés	CAP-BEP	Part CAP-BEP	Bac	Part Bac	Supérieur au bac	Part Supérieur au bac
Provence - Alpes - Côte d'Azur	PSH	49	47%	34,3	15	14%	23	22%	34	32%	33	31%
	Tous publics	2 974	50%	29,0	834	14%	916	15%	1 865	31%	2 384	40%

Source : Dreets Provence - Alpes - Côte d'Azur, Nombre de contrats - 2023, Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur

Axe 2 : Accès à la formation

242b. Autres caractéristiques des contrats de professionnalisation des PSH au regard de l'ensemble de la population en contrat de professionnalisation (2023)

Taille de l'entreprise

		Moins de 10 salariés	Part de Moins de 10 salariés	De 10 à 49 salariés	Part de 10 à 49 salariés	De 50 à 249 salariés	Part de 50 à 249 salariés	250 salariés et plus	Part de 250 salariés et plus
Provence - Alpes - Côte d'Azur	PSH	34	32%	17	16%	8	8%	46	44%
	Tous publics	1 778	30%	1 106	18%	743	12%	2 374	40%

Source : Drets Provence - Alpes - Côte d'Azur, Nombre de contrats - 2023, Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur

Axe 2 : Accès à la formation

242b. Autres caractéristiques des contrats de professionnalisation des PSH au regard de l'ensemble de la population en contrat de professionnalisation (2023)

Secteur
d'activité de
l'employeur

		Agriculture, sylviculture et pêche	Part de l'Agriculture, sylviculture et pêche	Industrie	Part de l'Industrie	Construction	Part de la Construction	Services	Part des Services
Provence - Alpes - Côte d'Azur	PSH	s	ns	13	ns	6	ns	83	ns
	Tous publics	36	1%	599	10%	391	7%	4 975	82%

Source : Drets Provence - Alpes - Côte d'Azur, Nombre de contrats - 2023, Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur

Axe 2 : Accès à la formation

25. La Ressource Handicap Formation (RHF) : une offre de services créée par l'Agefiph et dédiée à la sécurisation des parcours de formation

--> en 2023, **125 acteurs de la formation et PSH** ont été bénéficiaires d'une intervention de 1er niveau¹.

--> en 2023, **96 organismes de formation** ont été conseillés sur ce volet.

--> en 2023, **92 référents handicap** ont bénéficié d'actions de professionnalisation sur cette question par l'intermédiaire du Carif-Oref et de l'Agefiph (dont 41 % d'alternants, et 55 % de demandeurs d'emplois).

Source : Agefiph ; Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur 2023 - Traitement Carif-Oref

¹Une intervention de premier niveau pour les acteurs de la formation et les personnes en situation de handicap (PSH) désigne généralement un premier niveau d'accompagnement et de soutien dans l'accès à la formation et à l'emploi. Ce premier niveau d'intervention permet d'assurer un accompagnement de base avant d'éventuellement mobiliser des interventions plus spécialisées si nécessaire.

Axe 2 : Accès à la formation

Une étude pour le groupe de travail Alternance et Handicap du PRITH



Des recherches d'information au fil de l'eau pour accompagner le groupe de travail...

Dans le cadre du Prith PACA, la Mission observation Handicap du Carif-Oref PACA a été mandatée en 2024 pour réaliser 3 mini-études, respectivement sur les axes 1, 2 et 3 du plan, chacune de ces mini-études étant en lien avec une thématique prioritaire pour les politiques du handicap ; et chacune donnant lieu à une publication au sein de la collection « Cahiers du Prith » ; la méthodologie de ces mini-études, ad hoc, croisant collecte de données statistiques, entretiens d'enquête et benchmark d'initiatives.

Sur l'axe 2 « Accès à la formation et l'alternance », la thématique d'investigation retenue par le Comité des financeurs - Agéfiph, État et Région – était celle de l'appui à la réflexion des partenaires du Prith en matière d'engagement des personnes en situation de handicap dans les dispositifs d'alternance.

Cette mini étude au fil de l'eau, publiée en novembre 2024 ([Les Cahiers du Prith N° 2 - Carif-Oref de Provence - Alpes - Côte d'Azur](#)) a notamment consisté, d'une part à élargir le panel de statistiques à la disposition du GT Alternance et Handicap, en particulier les statistiques départementales ; et d'autre part à réaliser une petite enquête auprès d'un échantillon d'opérateurs de compétences – OPCO – sur leur engagement dans les champs de l'alternance et du handicap.

Axe 2 : Formation et alternance – Données en ligne



Sources, données et constats détaillés
par grands indicateurs et départements

Axe 3 : Maintien dans l'emploi

Les chiffres clés



21 831 personnes accompagnées individuellement par le service social de la Carsat (-7% en un an)

→ Signalements ayant donné lieu à l'ouverture d'un parcours :

- 55% provenant des médecins du travail,
- 12% effectués par le salarié
- 11% effectués par l'employeur (secteur privé)



En synthèse

- **8 555 personnes** se sont inscrites à France Travail suite à un **licenciement pour inaptitude physique (4 % de plus qu'en 2022)**.

Les plus de 45 ans représentent 51 % de ces inscrits, ils étaient 53 % en 2022.

- **Nombre de parcours ouverts dans l'année par Cap Emploi : 3 231 nouveaux dossiers** ont été ouverts par les Cap emploi dans l'année 2023, soit **43 % de plus** par rapport à l'année 2022.

- En 2023, les signalements ayant donné lieu à l'ouverture d'un parcours proviennent en premier lieu des médecins du travail (**55 %, stable** par rapport à 2022).

Axe 3 : Maintien dans l'emploi

31. Les situations à risque (potentiel de maintien)

311. Licenciements pour inaptitude physique (nombre et part des plus de 45 ans)

Source : France Travail Provence - Alpes - Côte d'Azur – Inscription à France Travail suite à un licenciement par inaptitude physique, années 2022 et 2023 – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

	2023	Évolution 2022-2023
<u>Nombre</u> d'inscrits à France travail suite à un licenciement pour inaptitude physique	8 555	+ 4%
<u>Part</u> des plus de 45 ans	51%	- 2 points

Axe 3 : Maintien dans l'emploi

312. Accidents du travail (AT) par régimes sociaux (Carsat DRP, MSA, Gens de mer)

RÉGIME GÉNÉRAL

	2023	Évolution 2022-2023
Accidents du travail avec arrêt	46 006	- 4%

Source : Carsat Sud-Est, direction des risques professionnels – AT/MP ayant donné lieu à un premier règlement dans l'année considérée, années 2022 et 2023 – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

RÉGIME AGRICOLE

Accidents du travail avec arrêt	2 293	- 10 %
---------------------------------	-------	--------

Source : MSA Provence Azur et MSA Alpes-Vaucluse – AT/MP ayant donné lieu à un premier paiement d'indemnités journalières dans l'année considérée, années 2022 et 2023 – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

RÉGIME DES GENS DE MER

Accidents du travail avec arrêt	205	- 13 %
---------------------------------	-----	--------

Source : ENIM – AT/MP, années 2022 et 2023 – Traitements ENIM et Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Axe 3 : Maintien dans l'emploi

313. Maladies professionnelles nouvellement reconnues par régimes sociaux (CarsatDRP, MSA, Gens de mer)

RÉGIME GÉNÉRAL

	2023	Évolution 2022-2023
Maladies professionnelles	2 183	+ 1%

Source : Carsat Sud-Est, direction des risques professionnels – AT/MP ayant donné lieu à un premier règlement dans l'année considérée, années 2022 et 2023 – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

RÉGIME AGRICOLE

Maladies professionnelles	101	+ 13%
---------------------------	-----	-------

Source : MSA Provence Azur et MSA Alpes-Vaucluse – AT/MP ayant donné lieu à un premier paiement d'indemnités journalières dans l'année considérée, années 2022 et 2023 – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

RÉGIME DES GENS DE MER

Maladies professionnelles	6	0 %
---------------------------	---	-----

Source : ENIM – AT/MP, années 2022 et 2023 – Traitements ENIM et Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Axe 3 : Maintien dans l'emploi

32. Avis prononcés par les services de médecine du travail

321. Nombre d'avis prononcés par les médecins du travail suivant les régimes sociaux (dont avis d'inaptitude...)

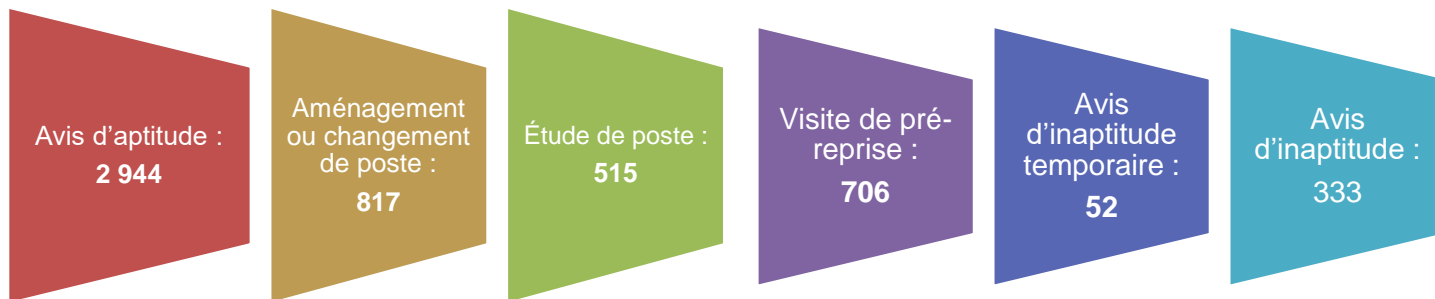
RÉGIME GÉNÉRAL



Source : Présanse Provence-Alpes-Côte d'Azur – Années 2022 et 2023 – Traitement Carif-Oref Provence – Alpes – Côte d'Azur

Axe 3 : Maintien dans l'emploi

RÉGIME AGRICOLE



Source : Présanse Provence-Alpes-Côte d'Azur – Années 2022 et 2023 – Traitement Carif-Oref Provence – Alpes – Côte d'Azur

Axe 3 : Maintien dans l'emploi

RÉGIME DES GENS DE MER

Nombre de marins
reconnus
définitivement
inaptes à la
navigation :
16

Nombre de marins
actifs :
4 697

Source : Service de santé des Gens de mer – Années 2022 et 2023 – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Axe 3 : Maintien dans l'emploi

331. Bénéficiaires d'un accompagnement individuel par régimes sociaux

21 831 personnes accompagnées individuellement par le service social de la **Carsat**, **-7%** en un an

Source : Carsat Sud-Est, service social – Années 2022 et 2023 – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

615 personnes accompagnées individuellement par les services ASS (Action Sanitaire et Sociale) de l'**ARCMSA**, **- 6%** en un an

Source : MSA Provence - Azur et MSA Alpes-Vaucluse – Années 2022 et 2023 – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

3 231 nouveaux dossiers ouverts par les **Cap emploi**, **+ 43%** en un an

Source : Cap emploi (axe maintien dans l'emploi), DR Agefiph – Rapport d'activité des années 2022 et 2023 – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Axe 3 : Maintien dans l'emploi

→ **Signalements** ayant donné lieu à l'ouverture d'un parcours : **55%** provenant des médecins du travail, **12%** effectués par le salarié et **11%** effectués par l'employeur (secteur privé)

→ **Entreprises bénéficiaires** d'un accompagnement : **24%** des établissements ont **moins de 10 salariés** ;

→ **Personnes bénéficiaires** d'un accompagnement : **48%** de **50 ans ou plus**, **75%** d'**employés qualifiés**, **58%** de déficience motrice et **19%** de maladie invalidante

Source : Cap emploi (axe maintien dans l'emploi), DR Agefiph – Rapport d'activité de l'année 2023 – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Axe 3 : Maintien dans l'emploi

→ **Mesure mobilisée : 22%** d'aides à l'adaptation des situations de travail

1 838 maintiens dans l'emploi réalisés avec l'appui du Cap emploi, + **8%** en un an dont **97%** sur le **même métier** et **94%** suite à une **prise en charge de moins de 18 mois**

Source : Cap emploi (axe maintien dans l'emploi), DR Agefiph – Rapport d'activité de l'année 2023 – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Axe 3 : Maintien dans l'emploi

Quels parcours pour les personnes licenciées pour inaptitude ?



Une étude à la demande du comité de pilotage de la Charte régionale de coopération pour le maintien dans l'emploi

Dans le cadre du Prith PACA, la Mission observation Handicap du Carif-Oref PACA a été mandatée en 2024 pour réaliser 3 mini-études, respectivement sur les axes 1, 2 et 3 du plan, chacune de ces mini-études étant en lien avec une thématique prioritaire pour les politiques du handicap ; et chacune donnant lieu à une publication au sein de la collection « Cahiers du Prith » ; la méthodologie de ces mini-études, ad hoc, croisant collecte de données statistiques, entretiens d'enquête et benchmark d'initiatives.

Sur l'axe 3 « Maintien dans l'emploi », les acteurs de la Charte régionale de coopération pour le maintien dans l'emploi ont souhaité s'intéresser aux enjeux et initiatives en matière de sécurisation des parcours de personnes confrontées à un licenciement pour inaptitude potentiel ou avéré (tout au long de leur trajectoire, depuis l'accueil en service de prévention santé au travail – SPSTI – jusqu'à l'inscription et l'accompagnement à France Travail).

Afin de consolider les coopérations entre acteurs pour des parcours sans couture, des expérimentations à l'œuvre au niveau national (notamment dans le cadre de la Conférence Nationale du Handicap – CNH -) et en régions sont présentées dans cette étude (<https://publications.cariforef-provencealpescotedazur.fr/Les-Cahiers-du-Prith-No-3>).

Axe 3 : Maintien dans l'emploi



Sources, données et constats détaillés
par grands indicateurs et départements

Axe 4 : Sensibilisation des employeurs

Les chiffres clés

En France en 2023



112 300 entreprises assujettis à l'OETH

34 700 entreprises assujettis «Commerce, transport, hébergement et restauration» ;

18 800 entreprises assujettis «Industrie»

454 200 travailleurs handicapés en ETP

En synthèse

Les salariés bénéficiaires de l'OETH (obligation d'emploi de travailleur handicapé) employés directement par les établissements assujettis peuvent être décomptés selon trois modes : en nombre de personnes physiques, en nombre d'équivalents temps plein et en nombre d'équivalents temps plein après majoration.

26 035 travailleurs handicapés en ETP après majoration sont **employés directement** par les établissements assujettis à l'OETH en région Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Le **taux d'emploi direct** fluctue entre 3,9 % dans les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône et le Var et **5,0 % dans les Hautes-Alpes** (pour 4,0 % en région).

Axe 4 : Sensibilisation des employeurs

*Employeurs soumis à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés * en France en 2023*

112 300 entreprises assujetties à l'OETH

72 100 des entreprises entre **20 et 49 salariés**

Le nombre d'entreprises par secteurs :

-34 700 entreprises assujetties «Commerce, transport, hébergement et restauration» ;

-18 800 entreprises assujetties «Industrie»

Effectifs d'assujettissement en France en 2023

674 400 personnes physiques à l'OETH en région

Emplois directs en France en 2022 en France en 2023

454 200 travailleurs handicapés en ETP, employés directement par les établissements assujettis

Un **taux d'emploi direct** de **3,6%**

** Appellation remplacée ci-après par l'acronyme OETH*

Axe 4 : Sensibilisation des employeurs

Employeurs et effectifs de travailleurs handicapés dans les fonctions publiques en 2023

719 employeurs dans les trois fonctions publiques (hospitalière, territoriale et d'État)

17 874 bénéficiaires

Actions et conventions Agefiph en région PACA - 2023

2 496 aides financées aux employeurs, 6 787 aides financées par l'Agefiph en 2023;

Conventions établies avec les acteurs suivants : **Pôle de compétitivité** (SAFE / Cap Energies / PSP) ; **Branches professionnelles** (FNTV / UIMM Provence) ; **Organisation Syndicale** (CFDT) ;

Projets en alternance (FIAM / Hugo)

Axe 4 : Sensibilisation des employeurs

Modalités de réponse à l'OETH en région PACA - 2023

Répartition des entreprises assujetties selon leur taux d'atteinte directe de l'OETH*

--> En région, le taux d'atteinte directe de l'ensemble des entreprises est de 72%.

Pour 0 %	Le taux est 32 %
De 1 % à 24 %	9 %
De 25 % à 49 %	10 %
De 50 % à 74 %	11 %
De 75 % à 99 %	9 %
100 % ou plus	29 %.

L'**OETH (Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés)** impose aux entreprises d'au moins 20 salariés d'employer au moins **6 %** de travailleurs en situation de handicap.

Le **taux d'atteinte directe** mesure la part de ces travailleurs handicapés dans l'effectif total de l'entreprise.

•Un **taux d'atteinte directe de 0 %** signifie que l'entreprise n'emploie **aucun** travailleur en situation de handicap. Elle doit alors s'acquitter de sa contribution financière auprès de l'Agefiph (ou d'autres dispositifs).

•Un **taux de 32 % en PACA** indique que, dans cette région, en moyenne, les entreprises remplissent 32 % de leur obligation d'emploi par l'embauche directe de travailleurs handicapés. Autrement dit, elles couvrent environ **1,92 %** de leur effectif total avec des travailleurs handicapés, au lieu des **6 %** requis.

Le reste de l'obligation peut être complété par des contrats avec le secteur adapté (ESAT, entreprises adaptées) ou par le versement d'une contribution financière.

Axe 4 : Sensibilisation des employeurs – Données en ligne



Sources, données et constats détaillés
par grands indicateurs et départements



Informers les publics

Accompagner les acteurs

Aider à la décision

Le Carif-Oref de Provence - Alpes - Côte d'Azur alimente et anime depuis plus de dix ans une base de données qui représente une ressource incontournable pour l'aide à la décision des acteurs publics. Cette base met à disposition de l'information sur l'offre de formation et alimente les principaux outils de valorisation et de prescription de l'offre (Parcoursup, le catalogue de l'offre de formation en apprentissage, Affelnet...).

[Consulter les publications](#)

Travaux de la mission handicap du Carif-Oref

Handicap

Le Carif-Oref porte la Mission régionale d'observation de l'emploi et de la formation des personnes handicapées (ou « Mission observation Handicap ») depuis plus de 20 ans. Cette mission, soutenue par la Dreets, la Région et l'Agefiph, développe un programme d'activités annuel intégrant :

- des outils statistiques (tableau de bord « Ensemble, prévenir la désinsertion professionnelle ») ;
- des études ad hoc sur des étapes spécifiques de sécurisation de parcours (accès à l'emploi, formation, maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés), sur des dispositifs (handicap et contrats d'apprentissage) ou sur la prise en compte du handicap dans les politiques institutionnelles, économiques et sociales ;
- une newsletter ainsi que des présentations de résultats d'études, en lien avec les modules Handicap financés par l'Agefiph dans le cadre du dispositif de professionnalisation du Carif-Oref.

Ces actions viennent en appui des instances interinstitutionnelles orientées sur l'inclusion sociale et professionnelle des publics en situation de handicap qu'il s'agisse d'outiller le Plan régional pour l'insertion des travailleurs handicapés – PRITH – ou le comité de pilotage de la Charte régionale de coopération pour le maintien dans l'emploi.

QUELQUES RÉFÉRENCES HANDICAP DU CARIF-OREF

- « *Les Cahiers du Prith N° 2* », AXE 2 : Accès à la formation et à l'alternance, novembre 2024, par Pierre Lorent.
- « *Quelle présence des publics en situation de handicap dans les dispositifs de formation professionnelle financés par le Conseil régional ?* », SUIVI STATISTIQUE DE LA CONVENTION CADRE 2023-2026, septembre 2024, par Pierre Lorent.
- « *Les Cahiers du Prith N° 1* », AXE 1 Accès l'emploi, septembre 2024, par Pierre Lorent
- « *Prévenir la désinsertion des seniors confrontés à un problème de santé ou un handicap : quels enjeux et pistes d'action ?* », Zoom sur les métiers d'Agent d'entretien et d'Exploitant agricole, mars 2024, par Pierre Lorent



Avec le soutien de :



En coopération avec le :



Directrice de publication

Géraldine DANIEL

Réalisation et Conception graphique

Anaïs HERAUD

Pierre LORENT (Mission observation Handicap)